

LA GREVE DES POSTIERS

Lorsque le 4 août, à l'appel des fédérations C.G.T., C.F.T.C. et Autonomes, les postiers manifestèrent par divers moyens (pétitions, débrayages limités, grève) contre les « pouvoirs spéciaux », il n'est pas un syndicaliste qui n'ait regretté que cette riposte se fasse à une date choisie par le Gouvernement, c'est-à-dire à un moment défavorable aux luttes. Son succès s'avère un sérieux avertissement pour les Pouvoirs publics et un gage d'espoir pour les syndicats orientés vers un grand mouvement pour octobre...

Pourtant la Fédération Postale C.G.T. aurait dû se montrer plus perspicace ; elle avait déjà été victime de l'indiscipline de la corporation osant revendiquer avant de produire, et ce, en pleine période de vacances (août 1946).

Le 5 août dernier ce sont les postiers de Bordeaux qui osèrent, en poursuivant la grève amorcée la veille, et en se donnant une direction : le Comité Paritaire. Ils allaient entraîner leurs 230.000 camarades, puis soulever 4 millions de travailleurs.

Cette étincelle a failli aveugler les dirigeants syndicaux. Ceux qui réclamèrent la paternité du mouvement, les dirigeants de la Fédération Syndicaliste F.O. (dont la région bordelaise est la plus représentative), étaient alors absents de Paris. Ils n'avaient pas pris part au déclenchement du 4 août, et pourtant ils déclarèrent plus tard : « A Bordeaux, la section régionale de la F.S. réunit ses militants, apprécie la situation et en complet accord avec le B.N. déclenche la grève générale » (« P.T.T.-Syndicaliste », organe de la F.S.F.O., n° 62 d'août-septembre 1953). La situation réelle était que la section girondine pratiquait l'unité d'action avec la C.G.T. au sein d'un comité régional de grève. Était-elle alors en accord avec le B.N. qui « refuse toute discussion, tout contact avec les responsables cégétistes à quelque échelon qu'ils appartiennent » ? (motion du Congrès de novembre 52). La Fédération F.O. se trouva donc devant un état de fait qu'elle n'avait pas pu provoquer.

Quant à la Fédération Postale C.G.T., qui dénie elle aussi toute spontanéité au mouvement, elle enjoignait à ses militants le 5 au soir « d'appuyer tout mouvement démocratiquement décidé » ; c'était avouer que celui-ci lui échappait.

Cette grève a surpris tout le monde en éclatant au mois d'août et non en octobre : voilà la spontanéité. Le feu couvait depuis plusieurs mois, pendant lesquels les postiers avaient accumulé une réelle expérience qui pouvait favoriser la spontanéité de la grève, la grève généralisée, l'unité d'action. Cette expérience s'était récemment enrichie à l'occasion du mouvement pour la prime de fin d'année (novembre 52-janvier 53) au cours duquel les postiers retrouvèrent le chemin de l'action.

A l'appel de 23 collègues du Bureau-gare du Nord (en majorité non organisés) lancé le 8 novembre 1952 sur le mot d'ordre : « la fin de l'année approche, nous demandons le mois double » et distribué dans tous les bureaux par le canal des sacs postaux, toute la corporation s'ébranla. Par deux fois, le 19 décembre et 22 janvier, la grande salle de la Mutualité est remplie, débordante d'enthousiasme. Une telle mobilisation n'avait pas été réalisée depuis cinq ans. Un congrès régional, puis national réunissait en quelques jours plus de 300 délégués. Un « Comité national pour la prime de fin d'année » est constitué. Les frais de voyage, de tracts, de location de salle avaient été couverts par les listes de souscriptions. Ainsi toute l'organisation du mouvement est passée par-dessus l'appareil syndical ; sa construc-

tion rapide s'explique par l'enthousiasme rencontré. Pourtant jamais mot d'ordre ne fut tant controversé ! Fallait-il demander « mois double » ou « prime uniforme » ?

Dans le but d'entraîner toutes les catégories, le Congrès se fixa à une prime de fin d'année égale au 1/12^e du traitement et ne pouvant être inférieure à 20.000 francs. Son deuxième objectif fut d'essayer d'écarter la prime de rendement, facteur constant de division parmi le personnel : la F.N.S.A. avait proposé (et propose toujours) sa suppression et son remplacement par ladite prime de fin d'année, s'échelonnant alors de 20.000 francs à 100.000 francs. Il faut savoir en effet, que la prime au rendement est la seule prime dont bénéficient les postiers mais qu'elle s'étale de 3.700 francs à 194.000 francs par an, et que les facteurs manutentionnaires et auxiliaires en sont exclus (pour les autres l'attribution est faite au choix).

Les trois autres fédérations adoptèrent une solution identique : une prime uniforme venant s'ajouter à la prime de rendement et aux heures supplémentaires fictives. Cette revendication a rencontré un écho extraordinaire. En l'absence d'objectif général il est évident qu'un mot d'ordre catégoriste peut capter des salariés au traitement insuffisant. Et cela à plus forte raison lorsque d'autres secteurs nationaux ou à caractère administratif touchent cet appoint sans pouvoir justifier, comme dans les P.T.T., d'un surcroît de travail en fin d'année (ce qui se traduit par la suppression des repos et des congés du 15 décembre au 15 janvier).

L'agitation a été menée par des comités élus par chaque service, et sous la forme de pétitions, délégations, arrêts de travail. Elle a été surtout importante dans les bureaux-gares qui concentrent jusqu'à 1.200 agents. L'appel de la gare du Nord trouva là un terrain fertile. Au centre de tri de Paris P.L.M., chaque service, dans chacune des quatre brigades, désigna deux délégués. Ces délégués élurent ensuite un Comité dans lequel entrèrent automatiquement les délégués syndicaux. Au cours de la première journée revendicative, un arrêt de travail à 100 % pendant un quart d'heure, affecta chaque brigade avec rassemblement du personnel à la cantine. Pareille démonstration symbolique marquait une reprise de conscience.

Malgré tous ces signes révélateurs, la C.F.T.C. ne fut guère engagée à aller de l'avant. Elle s'obstina d'abord à ne pas reconnaître le Comité national qualifié d'irresponsable. Elle se retrancha ensuite derrière le principe de l'octroi d'une avance de 20.000 francs à valoir sur la revalorisation des traitements. La Fédération F.O., d'autre part, « ne recherche pas l'attribution de primes mais la rémunération normale pour toutes les catégories quelles qu'elles soient ». De toute façon son récent Congrès s'était prononcé contre tout contact avec la C.G.T.

Néanmoins 3.000 postiers parisiens se retrouvèrent par deux fois à la Mutualité non pas sur des principes mais pour obtenir d'abord 20.000 francs. La plus forte section F.O. (gare Saint-Lazare) s'y trouvait représentée par Margaléjo et Rigade ; des militants C.F.T.C. étaient également présents. Seules la F.P.-C.G.T. et la F.N.S.A. soutinrent le mouvement. Placée devant une décision de grève lancée par le Comité pour la prime de fin d'année et prévue pour le 6 janvier, la Fédération Autonome s'y opposa parce que « un arrêt de travail décidé à l'avance et en l'absence de gouvernement constitué, peut entraîner un échec ». Par la suite, Frischman devait condamner ce mot d'ordre « pris sans base suffisante » et dénonçant « la tendance opportuniste dans nos rangs » (C.N. de juin 53.) Le 9 janvier, un accord C.G.T.-Autonomes est signé « pour intensifier les actions et informer le personnel sur cette scanda-

leuse répartition des primes de rendement ». Mais ces actions vont se situer bien vite dans le cadre de la « tactique de harcèlement » et « d'union à la base », développée par Gastaud secrétaire de la région parisienne de la Fédération Postale (C.G.T.). Ses articles dans « L'Humanité » remplaçant ceux de Frischman, secrétaire général mais « grippé », sont essentiellement dirigés contre F.O. Cette union à la base — au départ — avait une perspective : l'unité au sommet ; le Congrès du Comité pour la prime de fin d'année se félicitant de l'appui C.G.T.-F.N.S.A., réclamait l'entente des quatre syndicats. Dans le tract diffusé pour le meeting du 22 janvier, si on lit encore « le C.N. appelle toutes les fédérations à se rencontrer afin de discuter et d'élaborer une revendication commune », c'est parce que les Autonomes ont fait reculer la F.P. (C.G.T.). L'usure et le sectarisme vont suspendre l'action en cours qui voit pour la première fois dans les P.T.T., deux fédérations agir en commun.

Durant les mois de mars, avril et mai, la C.F.T.C. s'intègre dans la campagne visant à réduire l'étalement des congrès sur cinq mois (1). Et, lorsque le gouvernement Meyer projette d'attaquer par décrets-lois les droits acquis, un appel national C.G.T.-C.F.T.C.-Autonomes pour une grève de 24 heures le 27 mai est lancé. C'est la chute de Meyer qui fait éclater ce cartel, mais la C.G.T. maintient ce mot d'ordre qui est largement suivi à Paris.

Lorsque Laniel proposera ses décrets, l'unanimité des postiers se retrouvera contre lui. Les projets initiaux prévoyaient un recul de l'âge de la retraite, l'arrêt de l'avancement et du recrutement en particulier. Ils s'attaquent à des avantages acquis auxquels les fonctionnaires sont attachés. L'abandon de ces mesures, la titularisation des auxiliaires et la prime de fin d'année de 20.000 francs sont inscrits au programme d'action. Ce cadre corporatif sera vite dépassé : les 200.000 grévistes se battent pour une revalorisation de leurs traitements bloqués depuis deux ans à un niveau très bas. Voici quelques chiffres :

GAIN NET MENSUEL (1)			
		A Paris	Dans la zone où l'indemnité de résidence est la plus avantageuse
Facteur	minimum	22.042	19.209
	maximum	30.262	26.478
Agent des lignes	minimum	24.028	21.809
	maximum	34.347	30.238
Agent d'exploitation ..	minimum	28.426	20.463
	maximum	41.447	36.774
Inspecteur-élève	minimum	32.623	28.651
	maximum	52.993	47.571
Ouvrier aux travaux manuels	minimum	18.782	16.115
	maximum	23.426	20.463
Contrôleur	minimum	30.262	26.478
	maximum	44.206	39.321
Auxiliaire	minimum	19.500	16.700
	maximum	26.200	23.000
		(auxil. de bur.)	

(1) Y compris l'indemnité de résidence et les retenues de Sécurité sociale.

(1) Le congé annuel est établi sur sept mois pour les postiers.

Un mot sur ce qu'on appelle les calendriers des facteurs qui constituent aux yeux de la population une prime de fin d'année. Disons tout de suite qu'il y a 35.000 facteurs sur 230.000 postiers et qu'environ 10.000 d'entre eux font des calendriers. Ceux-ci sont en effet réservés aux facteurs-lettres, emploi obtenu parfois après douze ans de service de distribution. Le problème est évidemment tout autre, car le facteur sacrifierait volontiers la tradition et la mendicité pour un salaire convenable. Ceci justifie l'attachement des postiers au quatrième point de leur programme : une indemnité d'attente de 7.000 francs. Au meeting organisé salle Wagram le 6 août ils sont 5.000. Les Fédérations F.O., C.F.T.C., Autonomes (la C.G.T. n'ayant jamais lancé l'ordre de grève) en sont les organisateurs. Mais la salle impose la présence de Frischman à la tribune aux côtés de Mourguès, secrétaire général de la F.P. des P.T.T. complètement désespéré. L'unité est donc en quelque sorte imposée aux quatre fédérations qui se trouvent à la tribune. C'est la volonté, en vue de la lutte à venir, de voir se forger une direction unique, qui anime et ne cessera pas d'animer les 15.000 postiers qui vont se retrouver chaque matin à la Bourse du Travail. Seul, Portes, secrétaire autonome, exigera la constitution d'un Comité National Interfédéral de grève du 6 au 11 août. Ce qui fut caractéristique ce fut la mollesse avec laquelle la F.P. acquiesça en faveur de ce C.N.G. Un Comité régional de coordination se formera donc mais il n'aura qu'un caractère consultatif. Un modeste point est marqué car son effet est avant tout d'ordre psychologique ; dans l'état d'esprit de certains dirigeants syndicaux il est la voie de garage du Comité national de grève.

Il apparaissait évident aux grévistes, qu'à l'instar de leurs camarades de Bordeaux, il leur fallait constituer un instrument efficace pour la lutte. Un Comité national de grève majeur et paritaire, menant le combat sous leur contrôle, et seul négociant en leur nom, telle est l'exigence qu'ils formulent dès le 6 août. Pendant ce temps les stratèges de F.O., soucieux d'éviter un débordement, préfèrent se dépenser dans les antichambres ministériels et usent de toutes leurs capacités de comédiens pour différer leur décision. Elle arrive le 10 août à 11 h. 30 au siège de la Fédération Autonome : « Toutes les délégations que vous pourrez nous envoyer n'y changeront rien. Nous refusons définitivement le C.N.G. Nous voulons négocier seuls. Si nous donnons un ordre de reprise, nous vous en ferons part » (Grimaldi à Portes par téléphone). Nul doute que les négociations sont déjà engagées ; Laniel pourra répondre NON aux grévistes le 17, il sait que le bloc des syndicats se fissure, le temps fera le reste.

Cependant les postiers qui avaient obligé Mourguès à accepter Frischman à la tribune pouvaient-ils lui imposer le C.N.G. ? Peut-être, si la F.P. (C.G.T.) avait appuyé la proposition F.N.S.A. au lieu de déclarer que ce n'était pas là chose urgente, qu'il ne fallait rien braver. Mais elle n'avait aucun intérêt à le faire.

Les premiers jours de grève écoulés, les postiers qui s'étaient opposés dans un geste de défense aux décrets Laniel, avaient posé leurs revendications particulières, puis un programme de relèvement de leurs salaires. Ils se tournèrent vers leurs camarades fonctionnaires et les services publics. Mais alors que l'élargissement de la grève devenait nécessaire, les fédérations syndicales provoquaient un éparpillement des luttes sous des prétextes différents mais pour des motifs au fond identiques, à savoir éviter la généralisation du mouvement. Dans son Bulletin n° 2, la Fédération Générale des Syndicats Chrétiens de fonctionnaires écrit entre autres : « Le 14 août le B.F. tout en se félicitant du plein succès de la grève de

48 heures, décide de suspendre le mouvement, comme prévu. Le B.F. considérait que sous peine de voir le mouvement dégénérer en épreuve de force contre la démocratie ou en aventure au profit des réactionnaires de droite ou de gauche, il était indispensable de faire le maximum pour éviter les grèves illimitées.»

Le 16 août, le Conseil de la Fédération Générale (C.F.T.C.), nulle-13 jours.» La position de F.O. est similaire, puisque son souci est le même : sauver le gouvernement plutôt que d'être débordé par la « rue ». Elle déclenche des grèves de 24 heures et de 48 heures chez les cheminots, le métro et l'E.D.F. ; « elle fait tout pour isoler les P.T.T. » dit Frischman. Mais que propose sa fédération C.G.T. pour élargir et étendre le mouvement ? Dans le même numéro d'août-septembre de la « Fédération Postale », Frischman nous annonce qu'elle a rayé le nom de grève générale de son vocabulaire puisque celle-ci est impossible : « la grève générale est quasi impossible dans les P.T.T. qui comptent plusieurs dizaines de milliers de bureaux, services, équipes... » (!) Il se montre vraiment maladroit en écrivant plus loin « le mot d'ordre de grève de F.O. est insolite... on est au mois d'août, la classe ouvrière est en vacances. Enfin le gouvernement a annoncé son intention de condamner Le Léap et Molino ». La « sagesse » ou la « prudence » de la C.G.T. que d'aucuns mettaient au compte de son désir de conserver l'unité, s'expliquerait peut-être ainsi. Cela en tout cas n'apporterait pas de démenti aux bruits circulant sur les tractations entre P.C.F. et gouvernement concernant la libération de Le Léap. Lorsqu'il est proposé d'envoyer des délégations au Ministère de la Justice pour demander la libération des cinq camarades de l'Interurbain emprisonnés, ou d'organiser des meetings communs avec les grévistes d'autres corporations, la F.P. crie à la provocation. Quand on songe que de semblables manifestations se sont déroulées en province spontanément, on peut mesurer la crainte de la C.G.T. d'être débordée, elle aussi, par la « rue ». Cette crainte est évidemment dictée par les nécessités tactiques du P.C.F. : la C.G.T. nous a trop habitués à des mouvements aventuristes pour qu'on la soupçonne de prudence en août 53.

Ainsi sous une forme plus nuancée, plus habile, la C.G.T., sans paraître à aucun moment se heurter de front aux grévistes, a pu tout aussi efficacement saboter le mouvement. En expliquant qu'elle a laissé faire dans le but de sauvegarder l'unité du mouvement que le gouvernement aurait alors taxé de « communiste », elle a pu conserver la confiance des masses. Et elle a pu la conserver d'autant plus facilement que la trahison de F.O. et de C.F.T.C. a été éclatante. Les 5.000 postiers qui ont écouté chaque matin à la Bourse du Travail, les discours particulièrement enflammés de Leprix et Gatinneau (F.O.), de Garnesson (C.F.T.C.) etc. ne peuvent plus leur reconnaître qu'un incontestable talent de comédiens. C'est vraisemblablement aussi l'appréciation des deux fédérations dont les dirigeants, fuyant les meetings, menaient « l'action continue » dans les couloirs ministériels pour remporter la « victoire syndicaliste » que l'on sait. Dans « Recherches » (n° 2), revue C.F.T.C. dirigée par Bouladoux, on peut lire : « On nous dira enfin que les résultats obtenus sont minces. Ce n'est pas notre avis. En tout cas à cette question, c'est aux intéressés de répondre. » Eh bien, il se trouve que la totalité des postiers conteste cette victoire qui ne leur rapporta que des miettes. Dans le programme revendicatif, Leprix (F.O.) avait l'habitude de distinguer la partie défensive (les décrets) et la partie offensive (la prime annuelle de 20.000 francs avec un

acompte mensuel de 5.000 francs minimum). La virulence avec laquelle il parlait à la tribune des meetings (en particulier sur le paiement des jours de grève) augmente le ridicule de la capitulation du 21 août. Néanmoins le 17 août, F.O. et C.F.T.C. signaient un accord pour émettre un tract commun disant que le travail ne reprendrait qu'après satisfaction sur ces points !

En ce qui concerne la partie « défensive », satisfaction est pratiquement accordée, mais il faut souligner que le gouvernement avait cédé quant aux décrets le 10 août, c'est-à-dire que la victoire sur ce point précis, a été enlevée par les postiers unis et non par les traîtres de F.O. et de C.F.T.C.

Quant à la partie « offensive », le problème du pouvoir d'achat a été « résolu » par l'attribution d'une indemnité spéciale aux petits traitements (indices 100 à 160) dégressive de 36.000 à 1.000 francs par an (pour les zones sans abattement). Pour la prime de fin d'année, alors que la somme de 20.000 francs avait été votée par l'Assemblée, le Comité technique des P.T.T., et promise par deux ministres successifs, les syndicats F.O. et C.F.T.C. lancent l'ordre de reprise du travail sur la base de 6.000 francs en 1953, 12.000 francs en 1954 ! Les journées de grève sont retenues : 3 jours en août, 7 en septembre, et 10 en octobre. L'Administration « promet » la levée des sanctions, mais le 17 septembre décide d'infliger un blâme aux 35.000 agents qui n'avaient pas répondu aux réquisitions.

L'ordre de reprise était donné le 21 août à 2 heures par F.O. et la C.F.T.C. ; la F.N.S.A. en était informée à 2 h. 45 comme promis. A la lecture des journaux on s'aperçoit qu'il y a surtout eu des promesses : « Dans les P.T.T., on ignore toujours quels seront le montant et les modalités de versement de la prime de productivité. » « Le ministre des P.T.T. a de nouveau reçu ce matin des délégations des syndicats de postiers F.O. et C.F.T.C. Aucun accord n'est encore signé. Les négociations se poursuivent » (« Le Monde », 22-24 août). De toute façon, pas plus Mougues, Stoessel, Leprix, Gatinneau, Grimaldi que Durand, Garnesson, Fleury ne viendront commenter leur victoire devant les 20.000 postiers rassemblés le 21 août à 10 heures à la Bourse du Travail. Mais dans la région parisienne où personne n'est dupe, le travail ne reprendra pas. Mal informée, la province ne suivra pas ; la presse, la radio affirment que les revendications sont satisfaites et que seule la C.G.T. poursuit la grève. Beaucoup de militants ne veulent pas croire à la trahison.

Le Comité régional parisien se reconstitua avec des minoritaires F.O. et C.F.T.C. : la minorité chrétienne se déclara représentative de la C.F.T.C., un conseil fédéral régulier ne s'étant pas réuni pour autoriser Durand à signer au nom de la C.F.T.C. les accords avec le gouvernement. Le dimanche 23 août, 650 délégués des comités de grève parisiens font le point : Paris tient bon mais la plupart des grands centres de province ont repris le travail (Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse). Néanmoins le cap du lundi est franchi, on espère une convocation de l'Assemblée Nationale. Cette illusion une fois partie, les responsables du Comité de grève, la F.P. et la F.N.S.A., réunies le 25 août à 14 heures, décident la reprise ; celle-ci est annoncée et diffusée au meeting monstre de 17 heures.

En d'autres circonstances la C.G.T. aurait pu continuer jusqu'au bout malgré le reflux inévitable de la base. Si cette fois elle a agi prudemment, c'est à la fois par suite de la nouvelle politique stalinienne, et parce qu'elle pouvait déjà largement capitaliser la trahison ouverte des réformistes et des chrétiens.

Pour en terminer avec le comportement des directions syndicales il faut dire que le comportement de la jeune Fédération Autonome s'est nettement différencié de celui des centrales bureaucratiques. Ses syndicats qui s'étaient constitués sur la base du corporatisme avaient tendance à se situer sur le terrain de l'amicalisme ; mais déjà, avec le mouvement pour la prime, la F.N.S.A. s'était efforcée de s'intégrer dans des luttes plus générales. Au cours des grèves d'août elle a réussi à définir dans l'action une orientation relativement correcte. Elle a dû réagir à l'intérieur de ses rangs contre les anciennes tendances à l'isolement. Complètement transformée, la F.N.S.A. est sortie considérablement renforcée de l'épreuve des grandes grèves ; ayant reçu l'apport de jeunes militants elle doit faire face actuellement à une crise de croissance, son appareil n'étant plus en rapport avec sa force. D'ailleurs, la F.P.-C.G.T., avec qui elle pratique seule l'unité d'action, ne s'y est pas trompée. A travers des attaques personnelles contre Lafèvre, secrétaire du syndicat autonome des employés, elle se livre à une entreprise de dénigrement de la F.N.S.A. dans le bulletin cégétiste de Paris-Chèques : « Le Congrès radical, avec son ministre matraqueur de l'Intérieur, Martinand-Déplat, vient de reprendre l'argument pour demander l'unification syndicale en dehors de toute politique. Sans doute s'agit-il pour lui de l'unification syndicale au sein de la centrale soi-disant apolitique, mais qu'en fait il soutient, la Fédération Nationale des Syndicats Autonomes qui ne cesse de clamer qu'elle ne fait pas de politique. Il voudrait un seul syndicat, mais policier et entièrement au service du gouvernement. »

Heureusement, un bilan ne se définit pas seulement par ce qui a été obtenu mais aussi par les perspectives d'avenir ouvertes vers de nouvelles luttes. Et là les postiers ont tiré une expérience positive : la revalorisation réelle des salaires ne peut être obtenue que par une grève générale illimitée de la fonction publique, dirigée par un comité national de grève. La spontanéité du mouvement, un certain débordement des organisations syndicales, l'attitude de celles-ci face à la volonté de la base de voir les fédérations prendre la direction de la grève (ce dernier aspect se retrouve dans la vie des comités de base durant le mois d'août), ont permis aux postiers d'accéder à un niveau de conscience plus élevé.

Au centre de tri de Paris P.L.M. (1.400 agents) un comité par service avait été élu, à raison d'un délégué par 10 agents et sans tenir compte des appartenances syndicales : on vote pour le meilleur collègue, celui qui est le plus apte à vous défendre. L'ensemble des 29 comités de service forme le comité de grève du P.L.M. Comme chacun sait les « meilleurs » sont les cégétistes et parmi eux les communistes. Le comité est donc déséquilibré en faveur de la C.G.T. Les membres du bureau sont élus sur propositions venant du comité mais on respecte la parité intersyndicale (2 C.G.T., 2 F.O., 2 F.N.S.A.) ; on y adjoint plusieurs inorganisés ; les assemblées du personnel ont lieu matin, midi et soir et sont faites par les responsables syndicaux, à tour de rôle : les décisions sont prises par le bureau à l'unanimité, puis ratifiées par le comité. Ses activités ont été nombreuses et diverses. Il a d'abord assuré la sécurité des cadres requis qui ont rejoint finalement les grévistes lorsque C.R.S. et chômeurs pénétrèrent dans les locaux. Il a eu la charge des piquets de grève et de la caisse de solidarité ; l'organisation de quêtes parmi la population a rapporté 300.000 francs. Ayant obtenu de prendre en mains l'organisation et le fonctionnement de la cantine, il a émis des bons

de repas gratuits pour certains agents. Une liaison malheureusement trop faible avec les cheminots de la gare de Lyon a été également entretenue par lui. Lorsqu'un camion de soldats fera son apparition, des cigarettes et du vin leur seront distribués spontanément.

Dans l'ensemble, le bureau ne règle que des questions pratiques sauf après le 21 août où commence la discussion sur la trahison de la F.O. et de la C.F.T.C. Aucun syndicat n'y détient la majorité à lui seul. Le jour de la reprise les militants cégétistes suscitent la constitution d'un syndicat unique à la faveur du courant unitaire de la base. Le processus est simple : assemblée du personnel, laus de circonstance, quelques candidatures préalablement choisies sont mises aux voix. Le moment de surprise passé, le personnel s'aperçoit qu'il a plébiacité des militants cégétistes ! D'où réticences, opposition des autres sections syndicales, autrement dit la division qui renaît. Le bureau et le comité de grève sont transformés en bureau provisoire de la section syndicale unique. L'Assemblée générale tranche toutes les questions litigieuses et se trouve seule habilitée à décider de l'orientation. Un appel classique au contrôle de la base et l'affaire est dans le sac. « Quelle meilleure garantie de démocratie que celle de nos élus en contact permanent avec l'ensemble du personnel dont ils expriment les exigences tout en contrôlant de façon permanente l'activité de la section syndicale dans son ensemble... ; il semble bien que toutes les garanties seront apportées aux camarades les plus soucieux de démocratie » (tract distribué par la C.G.T. à Paris-P.L.M.). Le syndicat unique du P.L.M. fut sans lendemain.

Une chose reste certaine : les postiers sont rentrés dans leurs bureaux avec une combativité nullement diminuée, sûrs qu'ils n'ont pas été battus, mais qu'ils ont été vendus. Une semaine après la reprise, l'Administration des P.T.T. a tenté d'aggraver les conditions de travail des employés de Paris-Chèques ; ces dernières ont répondu par un débrayage spontané. Au cours de la semaine du 13 au 19 septembre, une partie du personnel a été invitée à signer individuellement une circulaire qui visait pratiquement à leur retirer le droit de grève. En même temps un blâme était infligé aux 35.000 cadres qui n'avaient pas répondu à l'ordre de réquisition. Ces deux mesures furent rapportées par suite des arrêts de travail à Paris et en province qui leur avaient immédiatement répondu.

Le 6 octobre, à l'issue d'une journée revendicative pour le remboursement des journées de grève, deux responsables syndicaux furent menacés de suspension au bureau-gare P.L.M. Une grève locale est déclenchée et les sanctions levées le lendemain. Le 8, les chargeurs refusèrent d'accomplir des heures supplémentaires indispensables à l'acheminement normal du courrier : 50.000 sacs s'amoncellent dans la nuit. Face à cette situation la Direction accorde des compensations pécuniaires. Mais lorsque les trois responsables syndicaux vont soumettre ces propositions qui leur semblaient honorables aux chargeurs, ceux-ci non seulement refusèrent mais protestèrent en criant même à la trahison !

Une initiative intéressante également, est le regroupement des militants autour du journal « La Tribune libre des P.T.T. » ; elle rencontre un écho si favorable dans la corporation que les fédérations ont dû la reconnaître officiellement ; en effet une délégation de ce « Comité de liaison » a été reçue par la F.P.-C.G.T., la C.F.T.C., la F.N.S.A. Des militants F.O., cégétistes, la majorité des autonomes, la minorité C.F.T.C. (en réalité majoritaire depuis le Congrès de Lyon, septembre 1953) participent à la vie de ce bulletin de confrontation.

Ainsi, la grève d'août en apportant un riche enseignement à la classe ouvrière, n'a pas brisé la volonté de lutte des postiers qui ont soutenu 22 jours de combat et essuyé la trahison des fédérations F.O., C.F.T.C. Le mécontentement subsiste dans les bureaux, le désir de remettre ça et plus fort se manifeste. Ce mécontentement grandit et pourrait s'exprimer par de nouvelles actions au moment où la fin de l'année pose à nouveau le problème de la prime (1).

Daniel FABER.

LA GREVE DES CHEMINOTS

La journée de protestation organisée par la C.G.T. le 4 août s'était passée sans incident notable. Quelques courts débrayages et le dépôt de cahiers de revendications en furent les seules manifestations dans les chemins de fer. Mais, au soir de cette journée, les postiers de Bordeaux décidèrent la grève illimitée et le lendemain, la grève des P.T.T. s'étendait à tout le territoire. L'atmosphère changea rapidement, et les cheminots qui semblaient le 4 août abattus devant les menaces du gouvernement commencent à entrevoir la possibilité de lutter. Le 6 août, la Fédération F.O. des cheminots (ainsi que les autres fédérations du Cartel F.O. des Services publics) lancent un ordre de grève de 24 heures pour s'opposer aux projets gouvernementaux. Les Fédérations C.G.T., C.F.T.C., C.G.C. et Cadres Autonomes de cheminots lancent à leur tour des ordres de grève de 24 heures. Le 7 à 0 heure, la S.N.C.F. est complètement paralysée. Les cheminots se retrouvent tous ensemble dans la lutte et l'enthousiasme est grand. Tout semble facile : les postiers sont en grève depuis le 5 sans défaillance, toutes les fédérations ont accepté la même position de lutte contre les décrets-lois, la grève s'étend ou menace dans les autres branches des Services publics. Le mouvement est si bien parti que les fédérations C.F.T.C., F.O., C.G.C. et Cadres Autonomes qui n'avaient pas su se concerter pour lancer un mot d'ordre de grève commun doivent se réunir dans la matinée du 7 pour confirmer que le travail reprendra à 24 heures. Mais la reprise s'effectue mal ; dans les gares et les dépôts, les cheminots qui reprennent le travail, semblent pleins d'arrière-pensées. La grève se poursuit d'ailleurs dans certains centres : Roanne, Lyon, Saint-Etienne. Le gouvernement publie le décret relatif à l'âge de la retraite le 9 août, et la grève s'étend rapidement, soutenue par la présence des dirigeants de la Fédération C.G.T. dans les centres de province. Les cheminots répètent complaisamment qu'ils mènent une lutte purement corporative, mais ils n'y croient pas et reconnaissent volontiers que la grève est apolitique seulement dans le sens qu'elle ne peut pas être imputée au Parti communiste par les journaux réactionnaires. Des dirigeants locaux de la C.F.T.C. ou de F.O. (délégués, secrétaires de section, etc.), obligés par leurs adhérents de prendre leurs responsabilités, se servent de cette soi-disant neutralité du mouvement pour excuser leur présence dans les Comités de grève au côté des staliniens. Ceux-ci sont très prudents, et n'avancent qu'avec circonspection leurs mots d'ordre de lutte contre Laniel et de convocation du Parlement. Au début, les dirigeants réformistes, mettent un certain temps à com-

(1) Cet article était déjà composé lorsqu'éclata la grève des bureaux-gares de Paris ; nous en parlerons dans notre prochain numéro.

prendre l'ampleur du mouvement engagé. Ils s'empêchent le 9 et le 10, dans des discussions et réunions avec leurs « amis politiques » de la S.F.I.O., ou du M.R.P. et entre eux (F.O., C.F.T.C., Cadres). Pendant ce temps, la grève s'est étendue dans l'unité et en bousculant parfois quelques bureaucrates subalternes de F.O. ou de la C.F.T.C. qui hésitent à prendre position sans ordre de leur fédération. Le mouvement est tel que la C.G.T. peut lancer le 10, l'ordre fédéral de grève illimitée des cheminots. Les coups de téléphone se succèdent à F.O. : les responsables locaux ne peuvent plus reculer dans leurs services, ils veulent être couverts par un ordre de grève fédéral. Cet ordre est donné pour le 11 à 0 heure, la Fédération Générale Autonome des mécaniciens et Chauffeurs donne également l'ordre de grève pour le 11 à 0 heure, et les cadres autonomes suivent le 12. La C.F.T.C. a des difficultés avec ses tuteurs du M.R.P. et ne pourra donner l'ordre de grève que le 13 août, mais dans la plupart des centres, ses militants étaient en grève depuis plusieurs jours.

Le mouvement d'avertissement du 7, était dirigé contre les décrets-lois dont la teneur était connue des organisations. Il comprenait des revendications vagues : refus du recul d'âge de la retraite, arrêt du démembrement de la S.C.N.F., reprise du recrutement, défense du régime particulier de Sécurité sociale et, d'une manière générale, critique de la politique réactionnaire du gouvernement. Le 10, les ordres de grève des fédérations demandaient l'abolition du décret 10711, qui venait d'être publié au « Journal officiel », et le maintien de la législation de 1911 relative aux retraites. Le maintien du statu-quo en matière de retraite, resta pratiquement jusqu'à la fin de la grève, le seul mot d'ordre. Les autres revendications (salaire minimum, etc.) vinrent simplement s'y ajouter d'une manière artificielle, sans explications. Aucune volonté de changer le cours de la grève n'apparut dans les tracts des organisations syndicales. Or, on peut estimer, que plus de 40 % des cheminots dépassent effectivement l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite (c'est-à-dire, par exemple, que dans la plupart des cas, un cheminot de service sédentaire ayant 55 ans d'âge, et 25 ans de versement à la Caisse des Retraites — condition requise dans le statut de 1911 — qui donc pourrait prendre immédiatement sa retraite, attendra deux ou trois ans, parfois même beaucoup plus s'il est de grade élevé avant de demander à partir en retraite). Les spécialistes du gouvernement qui connaissent bien ces faits et qui comptaient dessus pour la réussite de leur opération, ne sont pas encore revenus de leur surprise. Le décalage entre les revendications mises en avant, et l'extension de la lutte, n'est cependant pas sans signification.

1° Les revendications formulées par les syndicats expriment rarement la totalité des aspirations des travailleurs. Ce qui était surtout sensible aux cheminots en août, c'était l'intervention de l'Etat dans un statut acquis depuis de longues années, la porte ouverte à d'autres domaines. Ils ont su unir leurs forces, et refermer cette porte.

2° La dynamique même de la lutte entraîne dès le début les travailleurs à ne poser tout le problème des rapports avec les exploités. En août, les cheminots se posaient le problème du renversement de Laniel, ils discutaient entre eux de juin 36. Bien sûr, comme il ne suffisait pas de se poser le problème, ils n'ont pas su dépasser les revendications syndicales sur ce terrain.

Un autre point important doit être signalé dans le déclenchement de la grève : les pressions opérées sur les responsables syndicaux locaux pour que leurs fédérations donnent des ordres de grève, les